

CONTRAT MUTUAIDE ASSISTANCE N° 5369**EN COMPLÉMENT DU CONTRAT - LICENCE IRA, FRA, IMPN, FMPN, Licence Comités, RandoPass****Cette option est réservée aux adhérents domiciliés en France****Cette option est fortement recommandée pour des séjours dans les pays où l'on exige des garanties avant le décollage d'un hélicoptère.****Elle est nécessaire pour des séjours de plus d'un mois (maxi 3 mois) à l'étranger.**

Pour la pratique de la randonnée à l'étranger, à l'exclusion des Pays non couverts⁽¹⁾, nous vous proposons de compléter les garanties de votre licence par les extensions ci-dessous :

- la garantie Assistance est étendue aux séjours de maximum 3 mois consécutifs,
- rapatriement ou transport sanitaire,
- le remboursement complémentaire des frais médicaux à l'étranger est porté à 100 000€,
- la garantie Frais de recherches et/ou de secours à 20 000€,
- la garantie Assistance Juridique à l'Étranger,
- la garantie Avance caution pénale à l'Étranger,
- la garantie Assistance en cas de perte de documents,
- la transmission de messages urgents,

Les souscriptions de cette assurance seront enregistrées à réception du présent bulletin accompagné de son règlement, un bulletin par randonneur⁽²⁾.

La garantie est accordée pour la période de validité de la licence en cours.

Nom :

Prénom : Âge :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. domicile : E-mail :

O LICENCE Numéro : Date d'émission :

Destination (liste exhaustive des pays traversés à joindre)

Prise d'effet des garanties (début du séjour) : Date de fin de garanties (fin du séjour) :

Je joins au présent bulletin le règlement de 43,05 euros (somme non remboursable - par chèque à l'ordre de GRAS SAVOYE).

Fait à le

Signature de l'assuré-licencié du souscripteur

(1) Pays sous sanctions financières internationales décidées par l'Union Européenne et/ou les Nations-Unies ainsi que les pays suivants : Afghanistan, Corée du Nord, Irak, Iran, Somalie, Soudan et Syrie

(2) un exemplaire est à conserver par l'assuré. Une attestation vous sera adressée par l'assureur.

La garantie assistance de la licence est complétée comme suit :

ASSISTANCE VOYAGES EN CAS D'ACCIDENT OU DE MALADIE «Durée du séjour = 3 mois maximum»	MONTANT DES GARANTIES	FRANCHISE
Frais de transport	Frais réels	Néant
Remboursement complémentaire des frais médicaux à l'étranger • Frais de soins	100 000€ (seuil d'intervention = 30,49€ / remboursement complémentaire des frais dentaires urgents limités à 153€)	
Rapatriement ou transport sanitaire	Frais réels	
Retour prématuré	Frais réels	
Transport et rapatriement du corps	Frais réels	
Retour des autres personnes	Frais réels	
Présence sur place d'un membre de la famille	Voyage aller/retour	
Séjour à l'hôtel d'un membre de la famille	200€/nuit (maximum 3 000€)	
Caution pénale	50 000€	
Assistance juridique à l'étranger	Remboursement des frais d'avocat à concurrence de 7 700€	
Assistance en cas de perte de documents	L'assiste indique à l'assuré les démarches à entreprendre auprès des services locaux compétents pour faciliter les déclarations et les recherches	
Frais de recherche et secours	20 000€	
Transmission de messages urgents	Si le bénéficiaire ne peut plus communiquer avec sa famille et dans la mesure où il réussit à joindre Mutuaide Assistance, Mutuaide Assistance leur transmet ses messages urgents.	

Bulletin de souscription et chèque à retourner à : GRAS SAVOYE – Département Sport et Evénement
Immeuble 33, 33/34 quai De Dion Bouton - CS 70001 - 92814 Puteaux
(chèque à établir à l'ordre de GRAS SAVOYE)